

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du mardi 28 Mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni à la Salle des Kyriolés de la Commune de SAINT-AME, le mardi 28 Mars 2017 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE

Présents: Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – Mme Marie-France GASPARD – M. André JACQUEMIN – M. Julien FURY – M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Jean HINGRAY - Mme Danielle HANTZ – M. Patrice THOUVENOT – Mme Audrey COLOMBIER - Mme Dominique SCHLESINGER – M. Philippe CLOCHÉ - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – M. Daniel SACQUARD - Mme Patricia DOUCHE – M. Daniel VINCENT – M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – M. Alain LAMBOLEY – M. Martial MANGE

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

M. François RENARD qui donne pouvoir à M. Patrice THOUVENOT
M. Jean-Benoît TISSERAND donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS
M. Yves LEROUX qui donne pouvoir à Madame Danièle FAIVRE
Mme Frédérique FEHRENBACHER qui donne pouvoir à Mme Christiane THIRIAT.

Absent (s) :

M. Stéphane BALANDIER
Mme Corine PERRIN

Secrétaire : Monsieur Jean HINGRAY

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 7 Février 2017.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 Février 2017.

Utilisation des délégations :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les délégations auxquelles il a eu recours :

- Signature d'un avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre du programme de restauration de la Moselle et de la Moselotte avec l'Atelier des Territoires, d'un montant de 6 400 € HT – 7 680 € TTC, portant le marché à 75 550 €HT – 90 660 € TTC
Avenant qui concerne l'extension du linéaire d'étude à Saint-Amé.

- Subventions ANAH – programme Habiter Mieux :
 - 400 € à M. BELGERI Bernard – Eloyes
 - 250 € à Mme Sandrine DERVAUX – Dommartin
 - 400 € à M. Abderrahim EL RAQI de Remiremont
 - 250 € à Mme May GUIZ de Saint-Etienne
 - 400 € à M. Teddy MOUGEOT de Dommartin
 - 250 € à Mme Valérie PETITGENET et M. Alain ETIENNE de Saint-Nabord
 - 800 € à M. Sébastien PIERRE de Dommartin
 - 400 € à M. Francis FAVARD de Remiremont
 - 400 € à M. Alan RAOUL de Remiremont

Ordre du jour :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune remarque n'est formulée.

1/ Comptes Administratifs 2016 – Communauté de Communes des Vosges Méridionales

Sous la présidence déléguée de Monsieur Jean RICHARD, Doyen d'Age de l'Assemblée, le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission des Finances réunie le 14 Mars 2017,

A l'unanimité,

DONNE ACTE au Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, de la présentation faite des Comptes Administratifs 2016 de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales, selon les tableaux ci-dessous,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET GENERAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	89 602,53			880 783,48	89 602,53	880 783,48
Opérations de l'exercice	1 640 579,71	977 437,22	3 520 072,00	3 423 214,54	5 160 651,71	4 400 651,76
Totaux	1 730 182,24	977 437,22	3 520 072,00	4 303 998,02	5 250 254,24	5 281 435,24
Résultat de clôture	752 745,02			783 926,02		31 181,00
Restes à réaliser	2 853 358,39	2 853 209,35			2 853 358,39	2 853 209,35

Totaux cumulés	4 583 540,63	3 830 646,57	3 520 072,00	4 303 998,02	8 103 612,63	8 134 644,59
Résultats définitifs	752 894,06			783 926,02		31 031,96

BUDGET ANNEXE ZA DE LA CROISSETTE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	279 298,57		36 098,49		315 397,06	-
Opérations de l'exercice	54 228,54	131 599,64	17 766,90	263 115,54	71 995,44	394 715,18
Totaux	333 527,11	131 599,64	53 865,39	263 115,54	387 392,50	394 715,18
Résultat de clôture	201 927,47			209 250,15		7 322,68
Restes à réaliser	76 795,27	68 750,00			76 795,27	68 750,00
Totaux cumulés	410 322,38	200 349,64	53 865,39	263 115,54	464 187,77	463 465,18
Résultats définitifs	209 972,74			209 250,15	722,59	

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		14 068,57		58 137,61	-	72 206,18
Opérations de l'exercice	17 659,21	43 145,10	654 051,19	704 577,27	671 710,40	747 722,37
Totaux	17 659,21	57 213,67	654 051,19	762 714,88	671 710,40	819 928,55
Résultat de clôture		39 554,46		108 663,69		148 218,15
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	17 659,21	57 213,67	654 051,19	762 714,88	671 710,40	819 928,55
Résultats définitifs		39 554,46		108 663,69		148 218,15

2/ Comptes Administratifs 2016 – Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges

Sous la présidence déléguée de Monsieur Jean RICHARD, Doyen d'Age de l'Assemblée,
le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission des Finances réunie le 14 Mars 2017,

25 VOIX POUR : Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI — M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Jean HINGRAY - Mme Danielle HANTZ – M. Patrice THOUVENOT – Mme Audrey COLOMBIER - Mme Dominique SCHLESINGER – M. Philippe CLOCHÉ - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – M. Daniel SACQUARD - Mme Patricia DOUCHE – M. Daniel VINCENT – M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – M. Alain LAMBOLEY – M. Martial MANGE - M. François RENARD (ayant donné pouvoir à M. Patrice THOUVENOT) - M. Jean-Benoît TISSERAND (ayant donné pouvoir à Mme Catherine LOUIS) - M. Yves LEROUX (ayant donné pouvoir à Madame Danièle FAIVRE) - Mme Frédérique FEHRENBACHER (ayant donné pouvoir à Mme Christiane THIRIAT)

3 ABSTENTIONS : Mme Marie-France GASPARD – M. André JACQUEMIN – M. Julien FURY

DONNE ACTE au Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, de la présentation faite des Comptes Administratifs 2016 de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges selon les tableaux ci-dessous,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des Comptes de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET GENERAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	188 234,26			636 366,29	188 234,26	636 366,29
Opérations de l'exercice	683 520,61	986 618,87	4 806 256,62	4 891 183,31	5 489 777,23	5 877 802,18
Totaux	871 754,87	986 618,87	4 806 256,62	5 527 549,60	5 678 011,49	6 514 168,47
Résultat de clôture		114 864,00		721 292,98		836 156,98
Restes à réaliser	182 306,27	27 400,00			182 306,27	27 400,00
Totaux cumulés	1 054 061,14	1 014 018,87	4 806 256,62	5 527 549,60	5 860 317,76	6 541 568,47
Résultats définitifs	40 042,27			721 292,98		681 250,71
BUDGET URBANISME						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			1 331,95		1 331,95	
Opérations de l'exercice	-	5 466,00	82 111,97	83 398,76	82 111,97	88 864,76
Totaux	-	5 466,00	83 443,92	83 398,76	83 443,92	88 864,76

Résultat de clôture		5 466,00	45,16			5 420,84
Restes à réaliser	-	-			-	-
Totaux cumulés	-	5 466,00	83 443,92	83 398,76	83 443,92	88 864,76
Résultats définitifs		5 466,00	45,16			5 420,84

Bien qu'il ne s'agisse pas de sa gestion, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de leurs votes et remercie également Madame FINANCE et Monsieur GRANDCOLAS pour le travail effectué.

Monsieur le Président répond à Monsieur VINCENT, suite à l'article paru récemment dans la presse et lui précise qu'il ne peut y avoir d'opérations lancées sans vote au niveau des investissements.

3/ Comptes de Gestion 2016 – Communauté de Communes des Vosges Méridionales :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECLARE que les Comptes de Gestion de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4/ Comptes de Gestion 2016 – Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges :

Le Conseil Communautaire,

27 VOIX POUR : M. Michel DEMANGE - Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI — M. Julien FURY - M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Jean HINGRAY - Mme Danielle HANTZ – M. Patrice THOUVENOT – Mme Audrey COLOMBIER - Mme Dominique SCHLESINGER – M. Philippe CLOCHÉ - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – M. Daniel SACQUARD - Mme Patricia DOUCHE – M. Daniel VINCENT – M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – M. Alain LAMBOLEY – M. Martial MANGE - M. François RENARD (ayant donné pouvoir à M. Patrice THOUVENOT) - M. Jean-Benoît TISSERAND (ayant donné pouvoir à Mme Catherine LOUIS) - M. Yves LEROUX (ayant donné pouvoir à Madame Danièle FAIVRE) - Mme Frédérique FEHRENBACHER (ayant donné pouvoir à Mme Christiane THIRIAT)

2 ABSTENTIONS : Mme Marie-France GASPARD – M. André JACQUEMIN

DECLARE que les Comptes de Gestion de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5/Affectation des Résultats 2016

Le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission des Finances réunie le 14 Mars 2017,
A l'unanimité,

DECIDE l'affectation des Résultats de fonctionnement 2016 du Budget général, du Budget Annexe « urbanisme » et du budget Annexe « Zone d'Activités de la Croisette » de la Communauté de Communes, conformément à l'instruction comptable M14 :

Monsieur le Président précise qu'en ce qui concerne le budget général, l'affectation des résultats reprend les résultats des budgets généraux des 2 anciennes communautés de communes et du budget ordures ménagères de la CC Vosges Méridionales.

Budget général	Euros
dépenses de fonctionnement 2016	8 980 379,81
recettes de fonctionnement 2016	9 018 975,12
Résultat excédentaire de fonctionnement	38 595,31
Résultat antérieur reporté	1 575 287,38
Total excédent de la section de fonctionnement	1 613 882,69
Dépenses d'investissement 2016	2 341 759,53
Recettes d'investissement 2016	2 007 201,19
Résultat déficitaire d'investissement	334 558,34
Solde antérieur déficitaire d'investissement	263 768,22
Total déficit de la section d'investissement	598 326,56
Restes à réaliser de dépenses	3 035 664,66
Restes à réaliser de recettes	2 880 609,35
besoin de financement des restes à réaliser	155 055,31
Besoin de financement de la section d'investissement	753 381,87
solde d'exécution reporté en investissement	-598 326,56
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (compte 1068 du BP 2017)	753 381,87
Report en excédent de fonctionnement	860 500,82

Budget ZA la Croisette	Euros
dépenses de fonctionnement 2016	17 766,90
recettes de fonctionnement 2016	263 115,54
Résultat excédentaire de fonctionnement	245 348 ,64
Résultat antérieur reporté	-36 098,49
Total excédent de la section de fonctionnement	209 250,15
Dépenses d'investissement 2016	54 228,54
Recettes d'investissement 2016	131 599,64
Résultat excédentaire d'investissement	77 371,10
Solde antérieur déficitaire d'investissement	279 298,57
Total déficit de la section d'investissement	201 927,47
Restes à réaliser de dépenses	76 795,27
Restes à réaliser de recettes	68 750,00
besoin de financement des restes à réaliser	8 045,27
Besoin de financement de la section d'investissement	209 972,74
solde d'exécution reporté en investissement	-201 927,47
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (compte 1068 du BP 2017)	209 250,15
Report en excédent de fonctionnement	0

Budget Service urbanisme	Euros
dépenses de fonctionnement 2016	82 111,97
recettes de fonctionnement 2016	83 398,76
Résultat excédentaire de fonctionnement	1 286,79
Résultat antérieur reporté	-1 331,95
Total déficit de la section de fonctionnement	45,16
Dépenses d'investissement 2016	0
Recettes d'investissement 2016	5 466,00
Résultat excédentaire d'investissement	5 466,00
Solde antérieur d'investissement	0
Total excédent de la section d'investissement	5 466,00
Restes à réaliser de dépenses	0
Restes à réaliser de recettes	0
besoin de financement des restes à réaliser	0
Besoin de financement de la section d'investissement	0
solde d'exécution reporté en investissement	5 466,00
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (compte 1068 du BP 2017)	0
Report en déficit de fonctionnement	45,16

6/ ENGAGEMENT DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE « FETES ET CEREMONIES » :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
décide de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les fêtes de Noël, les vœux de la nouvelle année,
- cadeaux offerts aux enfants du personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël,
- fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départ à la retraite, mutation, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.

Madame DOUCHE s'interroge sur les cadeaux offerts par la Communauté de Communes aux enfants du personnel et demande si ceux-ci sont en plus de ceux offerts par le CCAS.

Monsieur le Président répond que ce sont des cadeaux offerts aux enfants du personnel. Il s'agit tout simplement d'une remise à jour d'une décision prise ultérieurement par le Conseil Communautaire.

7/ COMPETENCES OPTIONNELLES – GENERALISATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE, après débat et proposition du Président, de reporter la décision relative à la compétence optionnelle « construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire

DECIDE que la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » sera exercée sur l'ensemble du territoire communautaire.

En effet, suite à cette délibération, Monsieur FURY estime qu'il n'y aura plus de débat sur l'extension de l'exercice des compétences optionnelles à l'ensemble du périmètre communautaire ou leur restitution aux communes.

Monsieur le Président l'informe que cette délibération a été proposée pour un gain de temps.

Monsieur FURY signale que la commission « Sport – Culture – Loisir » ne s'est pas réunie pour débattre de cette question qui concerne les piscines, les écoles de musique et le réseau de lecture publique.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit d'un bloc de compétences et que la définition de l'intérêt communautaire est précisée dans une seconde délibération.

Monsieur FURY juge qu'il serait préférable de définir dans un premier temps l'intérêt communautaire pour ensuite statuer sur les compétences optionnelles.

Monsieur RICHARD précise que la Commission « Sport – Culture – Loisirs » se réunira.

Monsieur FURY s'offusque de cette décision des Membres du Bureau.

Monsieur le Président signale qu'en ce qui concerne l'extension du Relais d'Assistants Maternels, il existe une forte demande de la part des communes du Val d'Ajol et de Saint-Amé

Monsieur le Président lui indique qu'après le vote du budget, toutes les compétences seront étudiées et remises à plat. Ce travail sera réalisé en Bureau et au sein des différentes commissions.

Monsieur FURY demande que la commission se réunisse avant la prise de décision par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui concerne l'extension du réseau de lecture publique sur tout le territoire, la prise de compétence doit être préalable à l'inscription de crédits budgétaires.

Madame ANDRE signale qu'il faut lire la deuxième délibération qui elle concerne la définition de l'intérêt communautaire et qui ne correspond qu'à deux équipements. L'année 2017 sera consacrée aux compétences de la nouvelle communauté de communes.

Monsieur le Président rappelle que dix commissions ont été constituées et qu'il faut nous laisser un peu de temps.

Madame DOUCHE trouve que la prise de compétence pour la gestion du réseau de lecture publique est prématurée et qu'il est regrettable de ne pas recueillir l'avis des Conseillers Communautaires.

Monsieur DAVAL estime que la notion d'intérêt communautaire n'est pas définie.

Monsieur JACQUEMIN propose de modifier les termes de ce bloc de compétences optionnelles.

Monsieur le Président lui répond qu'on ne peut pas.

Monsieur le Président s'adresse à Monsieur FURY et lui rappelle qu'en trois présidences de communauté de communes, il a toujours voulu faire passer le même message.

Monsieur MANENS admet qu'il est préférable que les projets soient débattus en préalable en commissions, mais qu'au final c'est le Conseil Communautaire qui décide.

Monsieur le Président ne partage pas l'avis de Monsieur FURY sur le rôle des conseillers communautaires les faisant passer pour des « des moutons de panurge ».

Pour clore le débat, Monsieur le Président propose de délibérer uniquement sur la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »

8/ COMPETENCES STATUTAIRES – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire comme détaillée ci-dessous :

COMPETENCES OPTIONNELLES :

- Action sociale d'intérêt communautaire
L'animation et la gestion d'un Relais d'Assistants Maternels

9/ COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS CREATION ET PROPOSITION DES COMMISSAIRES MEMBRES

Le Conseil Communautaire,

28 VOIX POUR : M. Michel DEMANGE - Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI — Mme Marie-France GASPARD – M. André JACQUEMIN - M. Julien FURY - M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Jean HINGRAY - Mme Danielle HANTZ – M. Patrice THOUVENOT – Mme Audrey COLOMBIER - Mme Dominique SCHLESINGER – M. Philippe CLOCHÉ - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – M. Daniel SACQUARD - Mme Patricia DOUCHE – M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – M. Alain LAMBOLEY – M. Martial MANGE - M. François RENARD (ayant donné pouvoir à M. Patrice THOUVENOT) - M. Jean-Benoît TISSERAND (ayant donné pouvoir à Mme Catherine LOUIS) - M. Yves LEROUX (ayant donné pouvoir à Madame Danièle FAIVRE) - Mme Frédérique FEHRENBACHER (ayant donné pouvoir à Mme Christiane THIRIAT)

1 ABSTENTION : M. Daniel VINCENT

Décide de la création de la commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

Propose, au vu des délibérations des communes membres une liste de 20 Commissaires Titulaires et 20 Commissaires Suppléants à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Monsieur ROBERT s'étonne que des Elus soient proposés pour faire partie de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

10 AFFILIATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'URSSAF – ASSURANCE CHOMAGE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Décide d'adhérer à l'assurance Chômage
Et autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'adhésion.

Monsieur le Président précise que l'assurance chômage ne concerne que le personnel non titulaire, soumis à l'Ircantec et que le taux de la contribution est fixé à 6,4%.

11/ COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE – NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL – INSTITUTION DU PARITARISME ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE :

Considérant qu'en raison de la création de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales issue de la fusion des communautés de communes de la Porte des Hautes Vosges et des Vosges Méridionales avec intégration de la commune de Saint-Amé, l'effectif apprécié au 1^{er} Janvier 2017 est de plus de 50 agents et justifie la création d'un Comité Technique,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Décide d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Décide le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Et donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

12/ CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) – Nombre de représentants du personnel, institution du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité :

Considérant qu'un CHSCT doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents,

Considérant que la Communauté de Communes des Vosges Méridionales issue de la fusion des communautés de communes de la Porte des Hautes Vosges et des Vosges Méridionales avec intégration de la commune de Saint-Amé a atteint l'effectif requis le 1^{er} janvier 2017, et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son CHSCT,

Le conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (quatre) (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au C.H.S.C.T. ;

DECIDE l'application du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

DECIDE le recueil, par le C.H.S.C.T.de l'avis des représentants de la collectivité ;

13/ DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des Elus d'un montant de 1 000€,

DEFINIT comme suit les principes de la prise en charge de la formation des Elus :

- toutes les formations organisées par l'Association des Maires des Vosges ou d'autres organismes au niveau départemental seront proposées et ouvertes à tous les membres du Conseil Communautaire dans la limite de 18 jours pendant toute la durée du mandat,
- l'avis du Président est requis pour toutes formations payantes. A cet effet, une demande préalable sera déposée, précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées,
- les frais d'inscription et de repas sont pris en charge par la Collectivité
- les crédits et leur utilisation seront répartis sur une base égalitaire entre les Elus

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour faire la pleine application des présentes dispositions.

14/TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC A PLOMBIERES LES BAINS – APPROBATION DE L'OPERATION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Adopte la deuxième tranche de travaux du programme d'aménagement de l'espace public de Plombières-les-Bains, d'un montant de 334 000 € HT, correspondant à :

- | | |
|---|--------------|
| - la réfection du mur de soutènement sur l'Augronne | 39 525,00 € |
| - le remplacement de l'éclairage public | 167 610,35 € |
| - la rénovation de la fontaine Ferrugineuse | 19 721,00 € |

- l'installation de toilettes publiques	61 415,20 €
- l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques	7 929,00 €
- la maîtrise d'œuvre	15 000,00 €
- Aléas et imprévus	22 799,45 €

financée de la manière suivante :

- Subvention DETR sollicitée	133 600,00 €
- Autofinancement	267 200,00 €

Et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum.

Monsieur MANENS rappelle qu'il s'agit de la compétence « aménagement centre-bourg » de l'ex communauté de communes des Vosges Méridionales.

Monsieur VINCENT rétorque que c'est la nouvelle communauté de communes qui paie.

Monsieur MANENS répond que les travaux auraient été réalisés par Vosges Méridionales s'il n'y avait pas eu fusion.

Monsieur DAVAL précise que ces travaux s'inscrivent dans la continuité des projets engagés, qu'ils correspondent à une attente des citoyens et que c'est le budget des deux communautés de communes fusionnées qui paie.

Monsieur VINCENT demande à quelle date la décision est intervenue.

Monsieur DAVAL lui répond que c'est un projet datant de fin 2014

Monsieur MANENS signale que la commission travaillera sur la reprise des compétences.

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de retour de cette compétence dans les communes, les attributions de compensation seront augmentées, et que la communauté de communes percevra donc moins de fiscalité.

Monsieur JACQUEMIN s'interroge sur le fait de réaliser les 2 tranches de travaux sur un même exercice.

Monsieur HENRY répond qu'il y a nécessité en raison de la consistance des travaux.

Monsieur MANSOURI attire l'attention des Elus sur le financement de cette opération sur le budget 2017 qui passera nécessairement par un recours à l'emprunt.

Monsieur le Président précise que la Commission des Finances se réunira le 4 Avril prochain.

Monsieur MANSOURI rappelle que si on a recours à l'emprunt, il est nécessaire d'être capable de le rembourser.

Monsieur LAMBOLEY demande à être destinataire de l'état de la dette au 1^{er} Janvier.

Monsieur FURY ne souhaite pas revenir sur cette décision d'entreprendre ces travaux, mais fait part de ses réflexions quant aux projets communautaires : la Communauté de Communes doit financer des projets communautaires, sur un bassin de vie, dans l'intérêt général. Il exprime son souhait de se recentrer sur des projets d'intérêt général pour le futur.

Monsieur DAVAL rappelle qu'une communauté de communes a également pour objectif la mutualisation des moyens. Grâce à cette vision communautaire, chaque commune a pu développer ses propres projets par l'intermédiaire de la communauté de communes.

Monsieur MANSOURI précise que l'ensemble des projets est important.

Monsieur le Président signale que le projet de fibre optique n'est pas abandonné.

Monsieur FURY estime que nous aurons des problèmes de financement car le projet était évalué, en 2015, à plus de 3,6 millions d'euros à charge de la Communauté de Communes.

Madame LOUIS indique que le projet, dans lequel les communes de Dommartin et de Saint-Nabord sont inscrites en zone déficitaire, est toujours activé, mais le Département n'a plus la compétence qui a été remise à la Région Grand Est, avec une contribution de chaque Communauté de Communes.

Les financeurs de ce projet : l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

Madame LOUIS précise que le début des travaux de ce projet démarrerait en 2020.

Monsieur FURY précise qu'à un moment donné, il faudra prioriser car le financement de cette opération est d'environ 3,6 millions d'Euros.

Monsieur le Président partage cette réflexion.

15/ AIDE AU TITRE DES OPERATIONS COLLECTIVES EN FAVEUR DES COMMERCES – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION GRAND EST

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Régional relative à l'attribution d'une aide au titre des opérations collectives en faveur des commerces en tant qu'organisme maître d'ouvrage.

Cette opération, sans incidence budgétaire pour la communauté de communes, permettra à 7 entreprises de bénéficier d'un soutien pour leurs investissements.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes intervient, à ce titre, sur le volet économique dont elle a la compétence.

16/ AIDES AU RAVALEMENT DES FACADES, LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE ET DES TOITURES EN LAVES DE GRES – ADOPTION DU REGLEMENT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Adopte le projet de règlement relatif aux conditions d'octroi des aides qui concerne :

- L'objet : ravalement de façades, petits patrimoines non habitables, balcons et ferronneries de Plombières-les-Bains, rénovation de toitures en laves
- Les travaux éligibles
- Les montants
Pour les ravalements de façades : 25% de la dépense plafonnée à 5 000 € TTC de travaux, soit dans la limite de 1 250 € maximum
Pour les petits patrimoines, balcons et ferronneries de Plombières : 25% de la dépense plafonnée à 5 000 € TTC de travaux, soit dans la limite de 1 250 € maximum
Pour les rénovations de toitures en laves : 50% de la dépense plafonnée à 32 000 € TTC de travaux ; soit dans la limite de 16 000 € maximum
- Les modalités d'attribution : contenu et instruction du dossier, exécution des travaux et versement de l'aide

Madame ANDRE rappelle que ces aides concernent les communes du Girmont-Val d'Ajol, de Plombières-les-Bains et du Val d'Ajol. Les habitants des 7 autres communes ne peuvent en bénéficier.

Monsieur MANENS signale que 50% des aides accordées provient de la Région.

Monsieur VINCENT demande si une subvention globale est inscrite au budget ou si elle est inscrite au coup par coup.

Madame ANDRE répond qu'une somme globale sera inscrite au budget.

17/ AIDES AU RAVALEMENT DES FACADES, LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE ET DES TOITURES EN LAVES DE GRES – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'ŒUVRE – CONVENTION 2017 AVEC LE CAUE DES VOSGES – APPROBATION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Approuve la convention proposée par le CAUE pour une mission d'assistance relative au ravalement des façades, à l'entretien à la restauration du petit patrimoine rural et la réfection de ses couvertures traditionnelles en laves de grès.

Cette mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage consiste plus particulièrement :

- L'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture et d'urbanisme répondant aux objectifs d'intérêt publics définis à l'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.
- La constitution de supports de compréhension et de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme.

18/ SENSIBILISATION AU PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE – FETE DE L’EAU DES 2-3 et 4 JUIN 2017 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET DE L’AGENCE DE L’EAU RHIN MEUSE

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,
Sollicite une subvention au taux maximum du Conseil Départemental des Vosges et de l’Agence de l’eau Rhin-Meuse, pour l’organisation de la Fête de l’Eau des 2-3 et 4 juin prochains.

En effet, Dans le cadre de deux actions engagées par la Communauté de Communes visant à préserver le potentiel écologique de son territoire, à savoir le programme de restauration de ces cours d’eau et la maîtrise d’ouvrage du site Natura 2000 ‘Confluence Moselle-Moselotte’, la Communauté de Communes organise une première édition d’une fête de l’eau les 2-3 et 4 juin prochains

Monsieur MANGE présente au Conseil Communautaire le programme de cette action :

VENDREDI 2 JUIN à Remiremont:

20h => Projection du film documentaire « La Glace et le Ciel » au Cinéma Le France de Remiremont, suivi d’un débat animé par l’association des petits débrouillards.

SAMEDI 3 JUIN à Saint-Nabord:

13h30-14h => Inauguration

14h-18h => Atelier et lecture sur l’eau par la Médiathèque Intercommunale / Atelier sur l’eau par le Relais d’Assistants Maternelles

Atelier pêche par la fédération de pêche des Vosges et l’APPMA de Remiremont

Canoë/kayak sur plan d’eau par le club de Canoë kayak GESN

Exposition sur l’eau douce du PNR Ballons Vosges

14h30 => Sortie adultes descente de la Moselle en kayak par le club de Canoë kayak GESN

14h30 => Balade nature autour du castor par le GEML

16h => Balade reconnaissance plantes comestibles par Mots et Mets sauvages

DIMANCHE 4 JUIN au Girmont Val d’Ajol:

10h-12h => Sortie à l’étang du Villerain par le CENL

14h et 15h => Présentation du jardin expérimental par Une Figue dans le Poirier

14h-18h => Atelier enfants par l’Eau d’ici (cycle de l’eau domestique, pollution de l’eau...) + découverte des petites bêtes de la mare

14h30-16h => Atelier artistique autour des éléments de la nature par Une Figue dans le poirier

15h => Balade nature à l’étang de Corfaing par Oiseaux Nature

16h30 => Conférence Eco prescription (45 min) sur la réduction des résidus médicamenteux dans l’eau sur le territoire du Pays de Remiremont et ses vallées

17h30-18h30 => Conférence/débat par Une Figue dans le Poirier sur la gestion de l’eau dans son jardin en fonction de la pente et de l’érosion

18h30-19h30 => Spectacle de clôture par Le Semeur de sons

Outre la mise à disposition gratuite des services techniques des communes, Monsieur MANGE sollicite l’aide des Conseillers Communautaires disponibles.

19/AVENIR DE L’HOPITAL DE REMIREMONT – MOTION

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,

REFUTE les arguments et conclusions du projet médical commun entre les deux hôpitaux publics, qui déconsidèrent le rôle structurant de l’offre publique hospitalière sur Remiremont pour répondre à l’impératif d’équilibre de l’offre publique de soins, pour respecter une équité d’accès aux soins de proximité en toute sécurité et donc garantir à chacun de nos concitoyens le droit de préserver sa santé.

DEMANDE que le projet médical commun soit étayé par l'analyse de praticiens et experts apportant également un éclairage indispensable sur la place de l'offre publique hospitalière dans le maintien d'une offre globale de soins et d'aménagement de notre territoire rural et montagnard, confronté à des problématiques spécifiques.

DEMANDE donc à l'Agence Régionale de Santé et aux instances consultatives et décisionnelles invitées à examiner les termes actuels du projet médical commun de différer leur décision dans l'attente de ces compléments indispensables à une analyse complète et impartiale des tenants et attendus de ce projet de collaboration inter-hospitalière.

DIVERS :

Monsieur DAVAL s'étonne d'avoir reçu l'ordre du jour du présent Conseil Communautaire sur support papier alors qu'il avait demandé l'envoi des divers documents sous forme dématérialisée, permettant ainsi à la Communauté de Communes de réaliser des économies.

Il souhaite donc que l'ensemble des documents soit adressé sous la forme dématérialisée et que chaque document soit présenté en Conseil Communautaire au moyen d'un vidéo projecteur.

Monsieur le Président rappelle que les Conseils Communautaires se déroulent dans les différentes communes et que certaines salles ne sont pas équipées d'un vidéo projecteur.

Monsieur DAVAL s'étonne que l'ordre du jour du Conseil Communautaire soit diffusé dans la presse préalablement à sa réception par les Conseillers Communautaires.

Monsieur FURY demande :

- ce qu'il en est du transfert éventuel de la compétence PLUI.

Un point sera fait lors du prochain Conseil Communautaire.

- L'établissement du règlement intérieur :

Il doit être proposé à l'adoption du Conseil Communautaire avant le 30 Juin 2017

- Le Conseil Local de Développement :

Monsieur le Président répond qu'il sera créé

La séance est levée à 20 h 15

Le Président

Michel DEMANGE